

# V.I.P.

## Veille et inventaire des populations de vipères



Le programme V.I.P. (Veille et Inventaire des Populations) s'adresse aux naturalistes ou amateurs qui souhaitent s'engager dans l'inventaire, le suivi et la protection des populations de vipères en Maine-et-Loire. Le protocole décrit ci-après vise à suivre, sur le temps long, un réseau de sites répartis sur l'ensemble du département à travers l'échantillonnage de plusieurs contextes paysagers favorables à ces reptiles.



Vipère péliade

### Combien de temps ?

Engagement minimum 3 X 2h, une fois tous les 3 ans.

### Où ?

Sur le site de votre choix ou sur un site déjà préalablement choisi.

### Qui ?

Naturalistes ou amateurs. Des formations gratuites sont proposées dans le département.

### Quels sont les objectifs principaux du projet ?

- Initier un suivi standardisé des vipères sur le long terme,
- Améliorer nos connaissances sur leur répartition et sur les tendances des populations angevines au sein de différents contextes paysagers,
- Former un réseau d'observateurs engagés dans le suivi à long terme de ces espèces menacées,
- Sensibiliser le grand public, les gestionnaires et décideurs à la préservation des vipères (et des reptiles en général).

### Quels sont les sites choisis ?

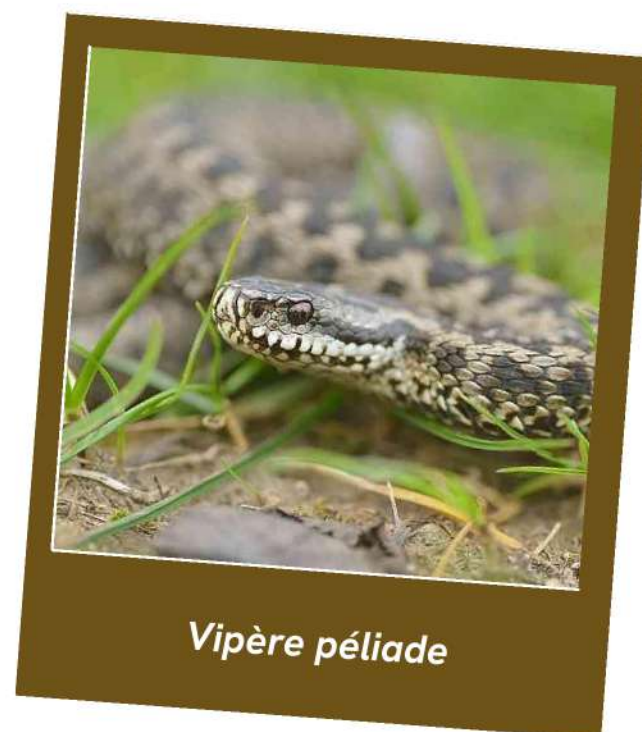
Les sites de suivi peuvent être répartis sur l'ensemble du département. Ils peuvent être réalisés dans tous les milieux favorables aux vipères. Des sites prédéfinis sont disponibles dans tout le département.

### À qui s'adresse ce projet ?

À tous les naturalistes, amateurs ou confirmés, désireux d'améliorer la connaissance et la préservation des reptiles, et des vipères en particulier.

### Quel est l'engagement nécessaire ?

La prise en charge d'un site de suivi comprend 3 visites de répartition entre le 15 mars et le 15 juin. Si le site contient des vipères, il est suivi une fois tous les 3 ans pendant au moins 9 années. En cas d'impossibilité de passage (déménagement, impossibilité technique...) un échange d'observateurs est possible pour maintenir le suivi.



Vipère péliade

**Le protocole du projet VIP suit globalement les prescriptions du programme POP- Reptiles coordonné au niveau national par la SHF (Société herpétologique de France). Plusieurs simplifications liées à la biologie des vipères ont tout de même été apportées au protocole afin de diminuer le temps nécessaire à sa mise en œuvre et faciliter ainsi l'adhésion d'un maximum d'observateurs.trices.**

## Comment participer ?

Contactez les coordinateurs du projet dans votre secteur respectif pour intégrer l'équipe de volontaires, définir un site de suivi et accéder au tableau de saisie.

- Mauges et Choletais : Thomas ROCHARD [t-rochard@cpieloireanjou.fr](mailto:t-rochard@cpieloireanjou.fr)
- Loire Layon Aubance, Baugeois et Saumurois : Sylvain COURANT [courantsylvain@yahoo.fr](mailto:courantsylvain@yahoo.fr)
- Segréen et Angers Loire Métropole : Nicolas ROCHARD [chiro.co@yahoo.com](mailto:chiro.co@yahoo.com)

# Le protocole en bref

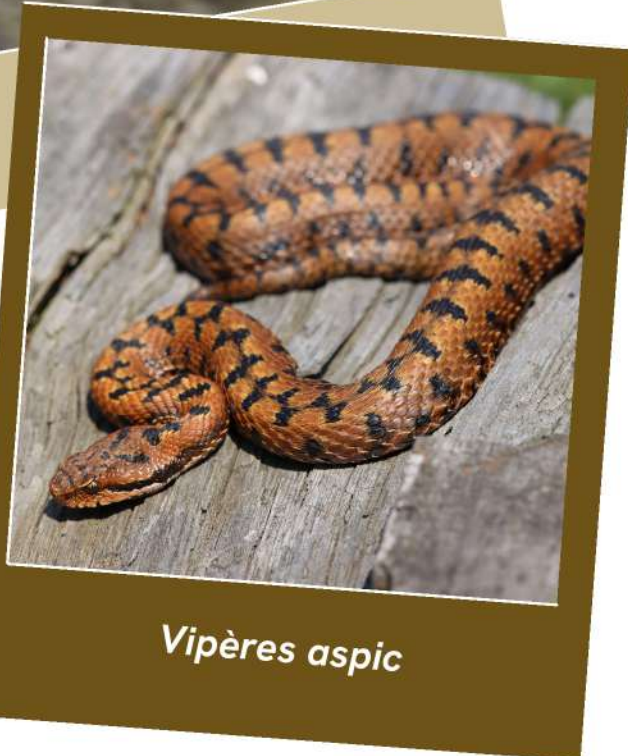
## 1 Choisir un site d'étude

Contactez le coordinateur du projet VIP de votre secteur pour définir et nommer ensemble un site de suivi proche de chez vous. Plusieurs paramètres entrent en compte dans le choix du site : accessibilité, nature du contexte paysager environnant, proximité avec d'autres sites de suivi...

**Conseils : si vous souhaitez démarrer un suivi, pensez à contacter le coordinateur suffisamment à l'avance pour que tout soit prêt avant la saison de terrain !**

Sur ce site, l'observateur.trice et le coordinateur définissent **3 parcours de 100 à 200 m de long** qui devront être empruntés à pied pour détecter la présence de vipères. Ces « transects » seront **distants d'au moins 50 m minimum et de 250 m maximum les uns des autres**. Ils cibleront, les milieux bien exposés les plus attractifs pour les vipères (lisières de fourrés, pierriers, pieds de haie...).

Pour augmenter vos chances de détection, n'hésitez pas à placer les sites dans des secteurs où des vipères ont déjà été inventoriées. Si vous n'avez pas d'idée de site, des zones déjà prédéfinies pourront vous être attribuées.



Vipères aspic

## 2 Appliquer le protocole VIP sur son site d'étude

Le suivi complet d'un site d'étude comprend la réalisation de **3 visites sur chacun des 3 transects** (soit 9 parcours par année de suivi) à programmer entre le **15 mars et le 15 juin**, avec un écart **minimal de 15 jours entre 2 visites** sur un même transect. Ces prospections de terrain visent à détecter à vue la présence de vipères sur chacun des transects, il est donc primordial de réaliser ces passages par **temps favorable à l'insolation des reptiles** :

### Préconiser :

- Au moins 13°C par temps ensoleillé,
- Temps couvert avec des températures supérieures à 17°C,
- Les temps lourds, orageux, couverts et non pluvieux.

### A éviter :

- Les journées très ensoleillées avec des températures supérieures à 25°C,
- Les périodes pluvieuses,
- Les journées de fort vent.

Les transects sont parcourus par l'observateur.trice à pied, en **marchant très lentement** (20 m/minute) et en balayant du regard tout le linéaire ensoleillé le plus favorable à l'insolation des reptiles. En cas d'observation d'une vipère en insolation, **l'usage d'une paire de jumelles et/ou d'un appareil photo est recommandé** pour préciser l'espèce (Vipère aspic/péliade), le sexe et la taille approximative de l'individu. Des aides à la détermination sont présentées sur les fiches terrains. Une fois le transect parcouru, passez aux suivants si les conditions météo sont toujours favorables, puis attendez **au moins 15 jours** avant de réaliser une nouvelle visite sur un même transect.

**Conseils : on veillera particulièrement à parcourir les transects en marchant très lentement (les reptiles ressentent les vibrations du sol) et en effectuant des gestes lents pour prendre des notes, saisir ses jumelles ou son appareil-photo...**

## 3 Collecter et transmettre ses données

Les informations essentielles au suivi sur chaque parcours sont les suivantes :

- Date, créneaux horaires et conditions météo
- Espèce.s de vipère observée.s, nombre d'individus total détectés sur chaque transect
- Si possible : taille, couleur.s et motif.s

Ces données sont collectées sur chaque site à l'aide d'une fiche de terrain standardisée, puis saisies par l'observateur sur un tableur en ligne dédié au projet VIP. Le lien du formulaire est disponible sur la fiche terrain.

**Conseils : pour ne pas déranger outre mesure les individus en insolation, éviter au maximum de faire fuir les individus observés en restant trop longtemps devant ces derniers.**

### Projet porté par :



3 bis rue du Chanoine Libault - Beaupréau  
49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES  
02 41 71 77 30

### En collaboration avec :

Nicolas ROCHARD et Sylvain COURANT,  
naturalistes indépendants

### Avec le soutien financier de :

